

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**SAINT-DIE-DES-VOSGES - Quartier Gare - F
F09FD800044 – Avenant n°1**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec la commune de Saint-Dié-des-Vosges en date du 09/03/2017 pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°1 à la convention foncière modifiant le périmètre opérationnel (superficie totale portée de 1 ha 21 a 66 ca à 1 ha 33 a 77 ca),
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de l'avenant correspondant.

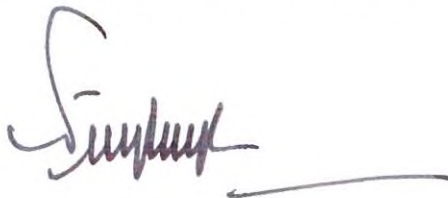
VU ET APPROUVE

Le **11 DEC. 2019**

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER